

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2025 - B2025/005479 - 2021 B 00413 - 306 807 736 - 1594
NOTAIRES

1594 NOTAIRES

Société Pluri-professionnelle d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital : 460.000,00 euros
Siège social : 2 place du Clos Fleury
74100 ANNEMASSE

RCS THONON-LES-BAINS : 306 807 736

* * *

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Pour copie certifiée conforme par le Co-Gérant
Monsieur Thierry ANDRIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Thierry Andrier'.


Bilan Notarial

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets	14 153,00	14 153,00		4 180,37
Autres immobilisations incorporelles	457 347,05		457 347,05	457 347,05
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal.agencem.aménagements	639 981,68	361 858,69	278 122,99	334 074,46
Matériel de transport				
Matériel de bureau & inform.	425 699,51	385 525,62	40 173,89	76 047,67
Mobilier de bureau	43 798,05	40 966,31	2 831,74	5 545,22
Autres immobilisations corp.				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	49 000,00		49 000,00	50 000,00
Créanc.ratt.à participations	260 878,79		260 878,79	214 884,79
Autres titres immobilisés	1 260,00		1 260,00	1 223,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	340,00		340,00	340,00
ACTIF IMMOBILISE	1 892 458,08	802 503,62	1 089 954,46	1 143 642,56
Stocks et en-cours				
Avances & acompt.verés./cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	54 650 564,83		54 650 564,83	40 278 760,50
Clients créditeurs	-52 363 420,53		-52 363 420,53	-38 512 074,82
Créances notaires en concours	17 469,46		17 469,46	51 981,46
Autres créances	44 507,41		44 507,41	169 491,54
Capital sous. appelé non vers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité				
Etablissements dépositaires	4 276,59		4 276,59	8 820,65
Disponibilités	386 343,09		386 343,09	546 414,40
Charges constatées d'avance				
	255 717,00		255 717,00	270 906,33
ACTIF CIRCULANT	2 995 457,85		2 995 457,85	2 814 300,06
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	4 887 915,93	802 503,62	4 085 412,31	3 957 942,62

 Bilan Notarial

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	460 000,00	460 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles	45 734,05	45 734,05
Autres réserves	713 765,97	713 765,97
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	932 864,02	690 250,90
Comptes des notaires associés		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 152 364,04	1 909 750,92
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts auprès des associés		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	798 352,91	946 958,46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 178,16	110 876,30
Dettes fiscales et sociales	979 586,17	926 936,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes notaires en concours	48 503,02	55 187,00
Autres dettes	5 428,01	8 233,04
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 933 048,27	2 048 191,70
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	4 085 412,31	3 957 942,62

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	7 196 438	100,00	7 688 436	100,00	-491 998	-6,40
Production stockée						
Subventions d'exploitation	13 500	0,19	19 787	0,26	-6 287	-31,77
Autres produits	69 186	0,96	41 277	0,54	27 908	67,61
Total	7 279 124	101,15	7 749 500	100,79	-470 376	-6,07
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	3 123	0,04	4 486	0,06	-1 363	-30,39
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	1 317 081	18,30	1 407 967	18,31	-90 885	-6,46
Total	1 320 204	18,35	1 412 452	18,37	-92 249	-6,53
MARGE SUR M/SES & MAT	5 958 920	82,80	6 337 048	82,42	-378 128	-5,97
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	68 986	0,96	234 948	3,06	-165 962	-70,64
Salaires et Traitements	3 574 550	49,67	3 571 868	46,46	2 682	0,08
Charges sociales	1 162 530	16,15	1 829 963	23,80	-667 433	-36,47
Amortissements et provisions	113 294	1,57	121 248	1,58	-7 953	-6,56
Autres charges	14 580	0,20	20 029	0,26	-5 449	-27,21
Total	4 933 940	68,56	5 778 055	75,15	-844 115	-14,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 024 980	14,24	558 993	7,27	465 987	83,36
Produits financiers	131 445	1,83	290 678	3,78	-159 234	-54,78
Charges financières						
Résultat financier	131 445	1,83	290 678	3,78	-159 234	-54,78
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	1 156 424	16,07	849 671	11,05	306 753	36,10
Produits exceptionnels	1 489	0,02	5 846	0,08	-4 357	-74,54
Charges exceptionnelles	1 000	0,01			1 000	
Résultat exceptionnel	489	0,01	5 846	0,08	-5 357	-91,64
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	224 049	3,11	165 266	2,15	58 783	35,57
RESULTAT DE L'EXERCICE	932 864	12,96	690 251	8,98	242 613	35,15

Annexe

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La comptabilité de l'entreprise est établie en conformité avec l'arrêté du 22 juillet 1988 relatif à la normalisation comptable dans les études de notaires. Ainsi, suivant les préconisations rendues par l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12/04/1988, les disponibilités réelles de l'office est le résultat d'une compensation entre la trésorerie détenue, les dépôts des comptes clients et les dettes rattachées aux comptes clients.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Droit de présentation	457 347			457 347
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 153			14 153
Immobilisations incorporelles	471 500			471 500
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements aménagements divers	797 740	4 268	162 026	639 982
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	617 098	10 308	157 908	469 498
Immobilisations corporelles	1 414 838	14 575	319 934	1 109 479
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations	264 885	45 994	1 000	309 879
- Autres titres immobilisés	1 223	37		1 260
- Prêts et autres immobilisations financières	340			340
Immobilisations financières	266 448	46 031	1 000	311 479
ACTIF IMMOBILISE	2 152 786	60 606	320 934	1 892 458

Immobilisations incorporelles

Droit de présentation

31/12/2024

Éléments achetés	457 347
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Total	457 347
--------------	----------------

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part du capital détenue	Résultats du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SELARL M.A.NOTAIRE 74100 JUVIGNY	100 000	-49 035	50,00	-54 035

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Droit de présentation				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 973	4 180		14 153
Immobilisations incorporelles	9 973	4 180		14 153
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	463 666	60 219	162 026	361 859
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	535 505	48 895	157 908	426 492
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	999 171	109 114	319 934	788 351

ACTIF IMMOBILISE	1 009 143	113 294	319 934	802 504
-------------------------	------------------	----------------	----------------	----------------

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 863 159 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	260 879		260 879
Prêts			
Autres	340		340
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	284 246	284 246	
Autres	61 977	61 977	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	255 717	255 717	
Total	863 159	601 940	261 219

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 459 999,90 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 153,33 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 120 456 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**)	798 353	798 353		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 178	101 178		
Dettes fiscales et sociales	979 586	979 586		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	241 339	241 339		
Produits constatés d'avance				
Total	2 120 456	2 120 456		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(**) Dettes envers les associés 798 353

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 euros.

Comptes de régularisation

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
INTERETS COURUS A RECEVOIR	25 000
Total	25 000

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES D'EXPLOITATION	255 717		
Total	255 717		

CHARGES A PAYER

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	65 000
PROVISION CONGES PAYES	184 763
SALAIRES CHARGES A PAYER	8 337
PROVISION CHARGES SUR CONGES PAYES	75 872
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	21 390
CHARGES A PAYER	6 000
Total	361 362

1594 NOTAIRES

Société Pluri-professionnelle d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital : 460.000,00 euros

Siège social : 2 place du Clos Fleury

74100 ANNEMASSE

RCS THONON-LES-BAINS : 306 807 736

PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-VINGT-CINQ,

LE TRENTE JUIN

Au siège social,

Les associés de la Société 1594 NOTAIRES, Société Pluri-Professionnelle d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 460.000,00 euros, dont le siège social est à (74100) ANNEMASSE, 2 place du Clos Fleury, divisé en 3.000 parts de cent cinquante-trois euros et trente-trois centimes (153,33 EUR) chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société,

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes ou représentés :

Notaires Associés	Nombre de parts
Me Thierry ANDRIER	1
Me Nathalie ANDRIER	1
Me Mathieu BARRALIER	1
Me Lise MOYNE-PICARD	1
Me Chloé GRARD-RUTISHAUSER	1
Me Emmanuelle BARRALIER	1
SPFPL TAM	823
SPFPL NOTANAT	672
SPFPL FORHIM	599
SPFPL MANTA	1
SPFPL PRANA	450
SPFPL FORHER	823
Total composant le capital social	3.000

Seuls associés de la Société et représentant la totalité des 3000 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry ANDRIER en sa qualité de co-gérant.

Le Cabinet AUDIRALPES, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué, est non présent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de gestion et spécial établis par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des cotisations sociales,
- Questions diverses.

Puis, met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion,
- Le rapport spécial,
- Le rapport des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions soumises au vote des associés.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion, spécial ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux associés, plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée et tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

La discussion étant close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2024**, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, excepté la somme 5.621,00€ au poste « autres charges et dépenses somptuaries ».

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2024**.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 février 2025, une distribution exceptionnelle des réserves a été réalisée à hauteur de SIX CENT MILLE EUROS (600.000,00 EUR) à l'ensemble des associés, avec engagement de reconstitution de la réserve à hauteur de SEPT CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE -CINQ EUROS (713.765,00 EUR) lors de la présente approbation des comptes.

Aussi, l'Assemblée Générale a pris connaissance de la renonciation par Me Eric Moyne-Picard, à titre personnel mais également en tant que représentant de la société FARIO, au versement du résultat leur revenant au prorata de l'exercice 2024, n'étant plus associés depuis le 1^{er} juillet 2024. Ladite quote-part étant attribuée à la SPFPL MANTA et la SPFPL FORHER selon leurs droits et conformément aux actes de cessions de parts sociales.

L'Assemblée rappelle également que la SPFPL PRANA a cédé 149 parts sociales aux termes d'un acte du 29 février 2024.

Me Chloé GRARD-RUTISHAUSER, à titre personnel mais également en tant que représentante de la Société PRANA, a renoncé à percevoir sa quote-part du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 à compter du 1^{er} mars 2024 aux termes d'une convention d'engagement signée en date du 29 février 2024.

En conséquence de ce qui est rappelé précédemment, l'Assemblée décide d'approuver le résultat, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 932.864,02€ et d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Reconstitution de la réserve, soit 600.000,00€ affectés au poste « Autres réserves »,
- Au titre de la distribution de dividendes aux associés à concurrence de 332.864,02 euros et ce au prorata de leur quote-part au sein du capital social, soit :

Notaires Associés	Nombre de parts au 31.12.2024	Dividendes
Me Thierry ANDRIER	1	110,95€
Me Nathalie ANDRIER	1	110,95€
Me Mathieu BARRALIER	1	110,95€
Me Lise MOYNE-PICARD	1	110,95€
Me Chloé GRARD-RUTISHAUSER	1	110,95€
Me Emmanuelle BARRALIER	1	110,95€
SPFPL TAM	823	87.454,91€
SPFPL NOTANAT	449	49.818,65€
SPFPL FORHIM	672	70.700,75€
SPFPL MANTA	599	66.064,85€
SPFPL PRANA	1	7.884,70€
SPFPL FORHER	450	49.877,43€
Total	3.000	332.864,02€

S'agissant des distributions de dividendes antérieures depuis le passage à l'impôt sur les sociétés :

Exercices	Montant total
31 décembre 2021	1.550.000€
31 décembre 2022	1.736.976,62€
31 décembre 2023	690.251,00€

(*) sous réserve du bénéficiaire effectif des distributions – CGI art. 158-3.10

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

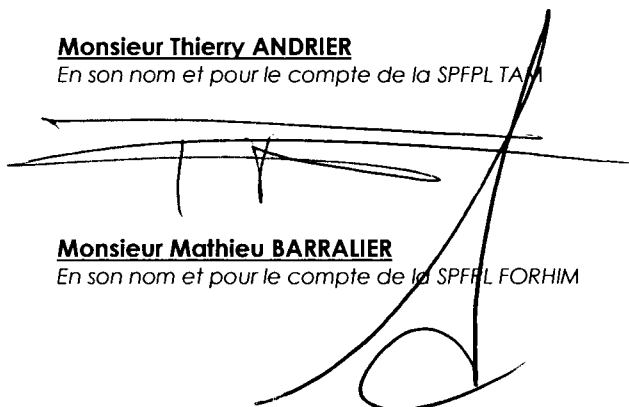
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Monsieur Thierry ANDRIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL TAM

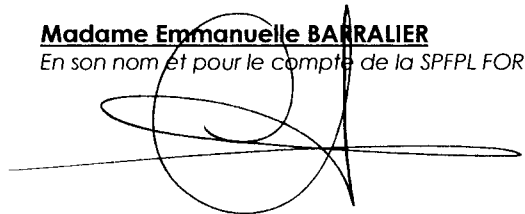


Monsieur Mathieu BARRALIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL FORHIM

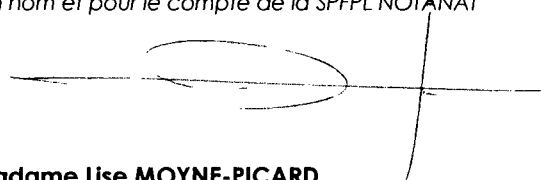
Madame Emmanuelle BARRALIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL FORHER



Madame Nathalie ANDRIER

En son nom et pour le compte de la SPFPL NOTANAT



Madame Lise MOYNE-PICARD

En son nom et pour le compte de la SPFPL MANTA

Madame Chloé GRARD-RUTISHAUSER

En son nom et pour le compte de la SPFPL PRANA

1594 NOTAIRES

Société Pluri-professionnelle d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital : 460.000,00 euros
Siège social : 2 place du Clos Fleury
74100 ANNEMASSE

RCS THONON-LES-BAINS : 306 807 736

<p align="center">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUN 2025</p>
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 février 2025, une distribution exceptionnelle des réserves a été réalisée à hauteur de SIX CENT MILLE EUROS (600.000,00 EUR) à l'ensemble des associés, avec engagement de reconstitution de la réserve à hauteur de SEPT CENT TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE -CINQ EUROS (713.765,00 EUR) lors de la présente approbation des comptes.

Aussi, l'Assemblée Générale a pris connaissance de la renonciation par Me Eric Moyne-Picard, à titre personnel mais également en tant que représentant de la société FARIO, au versement du résultat leur revenant au prorata de l'exercice 2024, n'étant plus associés depuis le 1^{er} juillet 2024. Ladite quote-part étant attribuée à la SPFPL MANTA et la SPFPL FORHER selon leurs droits et conformément aux actes de cessions de parts sociales.

L'Assemblée rappelle également que la SPFPL PRANA a cédé 149 parts sociales aux termes d'un acte du 29 février 2024.

Me Chloé GRARD-RUTISHAUSER, à titre personnel mais également en tant que représentante de la Société PRANA, a renoncé à percevoir sa quote-part du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 à compter du 1^{er} mars 2024 aux termes d'une convention d'engagement signée en date du 29 février 2024.

En conséquence de ce qui est rappelé précédemment, l'Assemblée décide d'approuver le résultat, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 932.864,02€ et d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Reconstitution de la réserve, soit 600.000,00€ affectés au poste « Autres réserves »),



- Au titre de la distribution de dividendes aux associés à concurrence de 332.864,02 euros et ce au prorata de leur quote-part au sein du capital social, soit :

Notaires Associés	Nombre de parts au 31.12.2024	Dividendes
Me Thierry ANDRIER	1	110,95€
Me Nathalie ANDRIER	1	110,95€
Me Mathieu BARRALIER	1	110,95€
Me Lise MOYNE-PICARD	1	110,95€
Me Chloé GRARD-RUTISHAUSER	1	110,95€
Me Emmanuelle BARRALIER	1	110,95€
SPFPL TAM	823	87.454,91€
SPFPL NOTANAT	449	49.818,65€
SPFPL FORHIM	672	70.700,75€
SPFPL MANTA	599	66.461,85€
SPFPL PRANA	1	7.884,70€
SPFPL FORHER	450	49.877,43€
Total	3.000	332.864,02€

S'agissant des distributions de dividendes antérieures depuis le passage à l'impôt sur les sociétés :

Exercices	Montant total
31 décembre 2021	1.550.000€
31 décembre 2022	1.736.976,62€
31 décembre 2023	690.251,00€

(*) sous réserve du bénéficiaire effectif des distributions – CGI art. 158-3.10

Me Thierry ANDRIER
Co-gérant

